RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Direction du cabinet,
relations institutionnelles et transfrontalières

ARRETE ARS n° 2025-1596 du 16 juin 2025

Relatif à la composition de la commission spécialisée en santé mentale du Conseil Territorial de Santé du Bas-Rhin sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Bas-Rhin

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11, R. 1434-33 et R 1434-34 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment, l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret en date du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Christelle Ratignier-Carbonneil en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé;

VU l'arrêté n° 2022-3915 du 26 septembre 2022 relatif à la définition du périmètre géographique des territoires de démocratie sanitaire de la région Grand Est ;

VU l'arrêté n° 2025-1595 du 11 juin 2025 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé du Bas-Rhin sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Bas-Rhin ;

VU l'arrêté n° 2024-3855 du 15 octobre 2024 relatif à la composition de la commission spécialisée en santé mentale du Conseil Territorial de Santé du Bas-Rhin ;

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés dans l'arrêté du 3 août 2016,

ARRETE

Article 1er :

La commission spécialisée en santé mentale du Conseil Territorial de Santé du Territoire de Démocratie Sanitaire Bas-Rhin est composée comme suit :

❖ Collège n° 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

Titulaires	Suppléants
Christophe MATRAT FEHAP / Fondation Vincent de Paul	**Mario PANIGALI** FEHAP / Pôle de Santé Privé du Diaconat – Nord ALSACE
Poste vacant	**Poste vacant**
Michelle ESCUDIE UNAFAM 67	**Saniyé BILGILI** SYNERPA
Poste vacant	**Poste vacant**
François PELISSIER URPS Médecins Libéraux Grand Est	**Pascal MEYVAERT** URPS Médecins Libéraux Grand Est
Yannick SCHMITT URPS Médecins Libéraux Grand Est	**Pierre TRYLESKI** URPS Médecins Libéraux Grand Est
Julien BOEHRINGER URPS Infirmiers	**Pierre-Olivier FRANCOIS** URPS Orthophonistes
Christophe ROHRBACH FEMAGE	**Nadine MUNCH** CSI Sélestat
Poste vacant	**Poste vacant**
Poste vacant	**Poste vacant**
Poste vacant	**Poste vacant**
Poste vacant	**Poste vacant**

❖ Collège n° 2 : Représentants des usagers et associations d'usagers

Titulaires	Suppléants
Alain DENOUAL UFC Que Choisir 67	**Eve KUBICKI** UFC Que Choisir 67
Isabelle GEORG-BENTZ Alsace-Cardio	**Angèle RATZMANN** UDAF Bas-Rhin
Menouba ARBOUCHE Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est	**Frédéric CHAFFRAIX** SOS Hépatites Alsace Lorraine
Poste vacant	**Poste vacant**

❖ Collège n° 3 : Représentants des collectivités territoriales

Titulaires	Suppléants
Laurence JOST-LIENHARD Communauté de communes de Hanau - La Petite Pierre	**En attente de désignation**
Daniel ACKER Communauté de commune Mossig et Vignoble	**Michèle ESCHLIMANN** Communauté de commune Mossig et Vignoble
Poste vacant	**Poste vacant**

❖ Collège n° 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

Titulaires	Suppléants
Maxime ROUCHON CPAM du Bas-Rhin	**Guy BROCKER** CARSAT Alsace-Moselle
Pierre-Paul RITLENG MSA	**Céline LAMAACK** CARSAT Alsace-Moselle

Article 2 :
Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.
La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3 :
L'arrêté n° 2024 / 3855 du 15 octobre 2024 relatif à la composition de la commission spécialisée en santé mentale du Conseil Territorial de Santé du Bas-Rhin sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Bas-Rhin est abrogé.

Article 4 :

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 16/06/2025